

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE BATIMENT D'ARCHITECTURE
ET D'AMENAGEMENT FONCIER » en abrégé « SIBAF »

Siège Abidjan, Yopougon Niangon cité CIE situé
entre la pharmacie Roxanne et le supermarché Bon prix
de Niangon, Lot : 113, Ilot : 3944, Section : EZ ; Parcelle :
173, Lot 113, Ilot 3944

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/12/2025, et
enregistrés au CEPICI le 22/12/2025, il a été constitué une SARL aux
caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE
BATIMENT D'ARCHITECTURE ET D'AMENAGEMENT
FONCIER » en abrégé « SIBAF »

Objet : Construction et réfection immobilière ;
Décoration extérieure et intérieure ; Architecture et
activités annexes ; Aménagement et tous travaux de BTP
; Tous travaux d'électricité de BT, MT et HT ; Tous travaux
d'assainissement, d'hydraulique et de génie civil.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de
commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières,
commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se
rapportant directement ou indirectement à l'objet social
ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Cinquante Mille (50,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Yopougon Niangon cité CIE situé entre la pharmacie Roxanne et le supermarché Bon prix de Niangon, Lot : 113, Ilot : 3944, Section : EZ ; Parcelle : 173, Lot 113, Ilot 3944

Dirigeant(s) M ZIAO MOURLAYE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-00342 du 20/01/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°04084/GTCA/RC/2026 du 20/01/2026

